

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 10 Décembre 2019

Date d'affichage 10 Décembre 2019

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 19 (+ 5 procurations)

votants 24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20191216-DEL\_19\_12\_16\_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 19/12/2019



L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le SEIZE DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, M. CHABLE Nicolas, Mme DOLLON Sophie, Mme JACOB Josette, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET.

**Excusés** : Mme MORIN-BURRE Camille (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Dominique BURLLOT, M. Quentin GUTIERRES, M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à M. Philippe GALLAND), M. Daniel GUEDET (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à M. Claude DROUET), M. PERRE Thierry.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**COMPETENCE « ENTRETIEN ET GESTION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES »**  
**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION AVEC LA CCHS**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et sous l'effet de la loi NOTRe, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise est compétente en matière d'actions de développement économique.

Ainsi, par délibération en date du 30 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé les conditions financières et patrimoniales relatives au transfert de ces biens immobiliers, et notamment concernant les zones d'activités économiques.

Considérant qu'afin de permettre cette mise en œuvre, il convient de conclure avec la Communauté de Communes, une nouvelle convention de gestion habilitant les communes à assurer l'entretien et la gestion des zones communautaires implantées sur leur territoire étant précisé que ce dispositif a une vocation temporaire et qu'elles subsisteront le temps nécessaire à la mise en place d'une organisation pérenne.

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de gestion avec la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pour l'entretien et la gestion des zones du Gaillon, de l'Eguillon, de la Monge, de l'Arche, de la Route de Mamers et de l'Espace du Lac.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer la nouvelle convention de gestion pour l'exercice de la compétence « entretien et gestion des zones d'activités économiques » avec la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pour la période 2020-2023 et pour les zones suivantes :
  - Le Gaillon
  - L'Eguillon
  - La Monge
  - L'Arche
  - Route de Mamers
  - Espace du Lac

**DEMANDE** à Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- D'effectuer toutes démarches visant à la bonne exécution de la convention sus indiquée.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**